



Avenant de prolongation d'un cdd

Par **julien33**, le **06/03/2014 à 13:02**

Bonjour,

je me permet de venir sur ce site pour avoir une reponse a ma question qui est :

Mon cdd ce termine le 9 mars 2014 hors je viens de recevoir un avenant de prolongation du cdd pour 15 jours je ne souhaite pas continué avec cet entreprise pour diverses raison est ce que je suis obliger de resigné ou si je resigne pas quelles en sont les conséquences ?

merci d'avance pour une reponse rapide

Par **Kroko77**, le **06/03/2014 à 14:27**

Bonjour,

Si votre contrat comporte un terme précis, c'est à dire une date de fin, vous êtes en droit de ne pas le poursuivre à son terme, malgré la proposition de renouvellement à laquelle il vous faudra répondre pour éviter tout malentendu. L'employeur est en droit de ne pas vous payer l'indemnité de fin de contrat afférente, c'est ce qu'il fera probablement.

Bien à vous

Par **julien33**, le **06/03/2014 à 14:40**

merci de votre reponse

Par **Kroko77**, le **06/03/2014 à 15:16**

Attention tout de même à la rédaction de votre clause de renouvellement, s'il elle est prévue dans votre CDD. Il ne faut pas qu'elle vous engage au delà du terme de votre contrat.

Par **P.M.**, le **06/03/2014 à 16:31**

Bonjour,

Même si vous refusez la prolongation d'un CDD, à défaut d'une clause de renouvellement automatique, l'employeur vous devra l'indemnité de précarité puisque ce n'est pas un CDI qui vous est proposé...